

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 5
BRUXELLES

L'ÉMULATION

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 5
BRUXELLES

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

— DÉPOSÉ —

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

— DÉPOSÉ —

— 19 —

SOMMAIRE

Le salon d'Anvers en 1882. C. N. — Œuvres publiées. V. D. Société centrale d'Architecture. — Faits divers.

Le Salon d'Anvers en 1882

C'est à la ville d'Anvers que revenait cette année le droit d'organiser l'Exposition nationale des œuvres de peinture, sculpture, architecture, etc. La Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts, à qui incombe plus spécialement cette organisation, avait institué, comme précédemment, des concours d'architecture classique et ogivale, exclusivement réservés aux artistes belges ou domiciliés en Belgique. Enfin, cette année, la Société des architectes anversoises, faisant preuve de vitalité, organisait également un concours entre jeunes architectes belges âgés de moins de trente ans.

Nous avons pu d'ailleurs en plusieurs circonstances constater avec satisfaction la transformation heureuse qui s'opérait dans la métropole artistique; nous savions que quelques jeunes architectes de talent, quoique de sentiments différents, faisaient actuellement d'Anvers une ville belle par ses monuments et ses constructions privées. Aussi comptions-nous faire dans les salons de la rue de Vénus belle et abondante moisson d'études, de dessins, de projets. Nous avons été malheureusement déçus dans nos espérances. Le Salon d'architecture, disons-le tout de suite, à part quelques projets que nous avons déjà eu l'occasion de voir dans des exhibitions antérieures, est d'une insignifiance regrettable.

Nous avons maintes fois constaté que les expositions de dessins d'architecture perdaient beaucoup de leur intérêt en présence des œuvres picturales et sculpturales; il est évident qu'elles diminuent d'intérêt chaque année et qu'il viendra un moment, si l'on n'y porte remède, où il sera plus convenable de les supprimer totalement.

Il est donc nécessaire que les architectes vraiment épris de leur art réagissent contre cette funeste tendance et fassent ce que les aquarellistes ont cru devoir organiser pour le plus grand bien de leur art et de ses adeptes.

L'aquarelle, d'un caractère plus intime, d'un sentiment plus délicat, ne peut que difficilement s'accommoder du voisinage de sa grande sœur la peinture: exposée en des locaux plus petits, elle doit être présentée d'une façon spéciale; il en est de même des dessins d'architecture.

Certes l'on ne peut refuser un certain caractère de vérité à cette idée (presque une boutade) de certains de nos confrères qui prétendent que l'on ne peut juger exactement de la valeur d'une œuvre architecturale que par son exécution; c'est un principe très-joli en théorie, mais qui rencontre quelques petites difficultés pratiques. Il est des architectes favorisés qui ont pu ou peuvent appliquer ces principes extrêmes en faisant reconstruire certaines parties des monuments qu'ils ont à édifier lorsque celles-ci ne répondent pas suffisamment et complètement à leur idée; mais, en attendant que tous nos confrères en soient arrivés à ce temps heureux où il leur sera permis d'exécuter, même en miniature, les produits de leur imagination, tâchons de faire comprendre le mieux que nous pouvons ce que nous avons projeté ou exécuté, et ce par des plans exacts et sincères, par des dessins habilement rendus, par des... images même, plus ou moins bien enlevées.

Si le dessin architectural était mieux apprécié chez nous; si les architectes se préoccupaient davantage de l'étude exacte des formes, des effets d'ombre et de lumière, de la coloration des monuments si variable dans nos contrées, grâce aux matériaux divers qui couvrent notre sol, l'on arriverait forcément à relever l'art du dessin en Belgique au niveau de celui de nos voisins; les expositions d'architecture deviendraient alors vraiment intéressantes, instructives, et exciteraient parmi nos confrères une louable et fructueuse émulation.

Tâchons donc d'organiser notre enseignement, non seulement au point de vue artistique et du constructeur, mais aussi au point de vue du *rendu*; organisons des expositions spéciales

— 20 —

d'architecture qui permettent de constater périodiquement les progrès réalisés. Ce sont deux nobles tâches que la Société centrale d'architecture a pris à cœur d'entreprendre et dont elle cherche en ce moment la réalisation.

Cette digression ne sera certes pas conforme aux idées qui auront prévalu parmi les membres de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts lorsqu'il s'est agi de formuler les programmes des concours auxquels quatorze concurrents ont tâché de répondre.

« Les dessins ne seront ni hachés ni ombrés, » disait le programme. Pourquoi cette stipulation assez bizarre exigée déjà antérieurement pour les concours de la même société? Ni hachés ni ombrés! Pouvaient-ils être teintés? Les concurrents, craignant probablement les rigueurs de ce jury austère, se sont empressés de répondre *non* unanimement.

Nous espérons que le jury est actuellement fixé sur le bien-fait de sa mesure. S'il a cru, en agissant ainsi, réagir contre les tendances de certains de nos architectes qui, se préoccupant plus de l'apparence que de la valeur réelle de leur œuvre présentent aux yeux ébahis du public incompetent de superbes enluminures en dessous lesquelles il est impossible de trouver une idée, une forme, un profil architectural; si dans son austerité il n'a pas voulu se laisser influencer par le chatouillement des couleurs ou les ressources du pinceau, il a réussi, mais pour tomber dans l'excès contraire.

Comment voulez-vous, en effet, dans un dessin qui ne sera ni haché, ni ombré, ni teinté probablement que l'on puisse découvrir les jeux d'ombre et de lumière du projet exposé, apprécier la saillie des différents plans les uns sur les autres, juger la question si importante de la pondération des pleins et des vides, saisir la coloration naturelle produite par les matériaux employés, etc. Il faut pour celui qui étudie dans ces conditions une bien grande expérience, un sentiment bien juste des effets obtenus par certaines formes déterminées, et surtout une pratique longue et soutenue que vous ne pouvez raisonnablement exiger des jeunes architectes que vous conviez à ces concours.

Nous croyons qu'entre ce triomphe froid et mathématique du tire-ligne et les enluminures trompeuses il existe d'autres genres de dessin applicables aux travaux d'architecture. Un dessin bien étudié en ses différents éléments, nettement dessiné à l'encre de Chine, ombré sobrement, de façon à laisser lire l'architecture jusqu'en son dernier profil, rehausser le tout de quelques tons harmonieux, sans emphase et sans empatement, pour juger de la coloration, nous paraît constituer le véritable dessin architectural.

Cette manière de voir, qui je crois, est la plus généralement admise, est surtout frappante au Salon d'Anvers. Entre les quatorze projets secs et froids envoyés pour répondre à l'appel de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts, la belle aquarelle de M. David, architecte à Paris, et les dessins sagement et sincèrement rendus de M. Desmedt, le choix ne nous paraît point douteux, et il nous semble que ces derniers, tout en donnant satisfaction au public peu versé dans les secrets du tire-ligne et du pinceau, permettront aux connaisseurs de juger les mérites de l'œuvre sans crainte d'être surpris ou trompés (1).

Revenons au Salon.

Nous n'avons pas besoin de dire que les dessins d'architecture ont été relégués dans un coin perdu de l'Exposition: c'est de tradition; une partie d'une ancienne remise mal éclairée a été mise à la disposition du jury de placement; on y a entassé les châssis les uns sur les autres, quelques-uns à des hauteurs qui empêchent tout examen sérieux. Il eût été préférable de réemballer immédiatement certaines horreurs désignées sous le nom de peintures et dessins d'architecture qui s'étaient à la rampe; cela eût permis aux œuvres vraiment méritantes d'être vues comme il convient.

(1) Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons pu lire dans la *Fédération artistique* du 30 septembre 1882, l'excellent article: *L'architecture au Salon d'Anvers*, article dans lequel notre confrère Verax défend avec autorité la plupart des idées émises plus haut. Nous sommes heureux de constater que nous ne sommes pas les seuls à trouver désastreux pour notre art cette façon de comprendre le dessin architectural.

— 21 —

Le premier des deux concours ouverts cette année par la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts comportait un projet classique. On demandait un conservatoire de musique à construire sur un terrain d'une superficie de 4,000 mètres carrés au maximum, comprenant huit classes (quatre pour chaque sexe); salle de répétition, salle de concert pour 1,000 auditeurs, bibliothèque, habitations du directeur et du concierge, etc.

Dix concurrents se sont disputé la palme; aucun ne l'a obtenue; le jury s'est contenté d'accorder un premier et un second accessit aux deux projets qui lui ont paru les... moins mauvais.

M. F. Truymans, à Anvers, a pris pour devise: *La simplicité est un progrès*. Soit, mais à condition que cette simplicité n'exclure pas l'utilité et la convenance dans le plan, la beauté et le caractère dans les élévations. Au centre du monument se trouve la salle de concert, de forme rectangulaire allongée à coins arrondis; elle est entourée de galeries obscures, au moins au rez-de-chaussée et d'ailleurs trop étroites; les huit classes sont disposées à droite et à gauche, moitié au rez-de-chaussée, moitié à l'étage; des escaliers séparant les classes à chaque étage occupent le centre des ailes latérales; le logement insuffisant du directeur et celui du concierge sont établis en façade de part et d'autre du vestibule d'entrée vraiment trop simple, c'est un couloir; derrière se trouvent la bibliothèque au rez-de-chaussée, la salle de répétition à l'étage. En somme plan peu classique et peu pratique quoique préférable aux autres. La façade est lourde, sans caractère, et la coupe a été juchée si haut qu'il nous a été impossible de l'analyser; les proportions générales de la grande salle nous ont paru satisfaisantes.

Le second accessit a été décerné à M. H. Wiertz, d'Anvers, pour son projet portant pour devise: *Volharding*. Le plan, plus classique que le précédent, comprend une cour de proportions trop petites, entourée de galeries donnant accès aux classes placées moitié à l'étage, moitié au rez-de-chaussée et séparées par des escaliers. En avant, au centre, l'habitation du directeur; à droite et à gauche, les entrées pour garçons et filles, avec locaux accessoires; dans le fond de la cour, la salle des répétitions, suivie de la grande salle des concerts possédant son vestibule spécial, formant façade postérieure; l'élévation et la coupe manquent d'unité et de proportions; la division de la façade en trois grands avant-corps séparés par deux arrière-corps très-étroits, est des plus mauvaises. Dessins faiblement rendus.

La musique charme les sens. Plan assez académique, mais laissant à désirer comme distribution; les couloirs paraissent d'autant plus étroits qu'ils sont très-longs et le vestibule est presque nul; la façade et surtout la coupe sont banales.

Labor et Oefenend. Œuvres de débutants qui, espérons-le, feront mieux plus tard.

Le projet portant pour devise *une équerre et un compas entrecroisés* est l'œuvre d'un... comment dirai-je?... d'un monsieur qui utilise ses loisirs et ses moments perdus à faire de l'architecture.

De schoone kunsten zijn bloemen der wetenschappen. La salle de concert ayant en plan la forme de deux demi-cercles raccordés par une pente droite est accusée en façade, mais tellement encombrée de colonnes et de galeries qu'il ne reste presque rien pour la partie centrale; la salle des répétitions en hémicycle présente une superficie à peu près égale à celle de la grande salle des concerts; l'escalier principal, longeant les côtés courbés de la salle, est des plus décevant; par contre, un grand double escalier, placé au centre du monument, conduit aux quatre classes supérieures; en somme, plan mauvais. Comme façade, un soubassement très-

bas supportant une énorme colonnade gréco-romaine; coupe mauvaise.

Persévérance. Plan se rapprochant beaucoup de celui ayant obtenu le premier accessit; mais la salle encombrée par les loges est défectueuse, les couloirs sont mal éclairés, la façade est mal proportionnée, le rez-de-chaussée est banal, l'étage manque d'ampleur et est écrasé par l'attique, les petites dimensions des ouvertures augmentent encore la lourdeur de cette composition.

Leeren is zich herinneren. Projet étudié auquel l'auteur a donné une grande importance. Plan de données classiques; seulement, l'on demandait une salle de concerts et non un théâtre; la façade, trop travaillée et montée sur un énorme soubassement, a grande allure, mais est illogique; elle ne cache que des locaux accessoires; ce sera tout ce que vous voudrez, sauf une école de musique; la coupe présente les mêmes défauts; quant au rendu, il est satisfaisant.

Une clef de sol. Bel ensemble de plan, mais les classes sont trop petites; les façades et coupes sont déconçues, surchargées d'ornements et de motifs; n'oublions pas qu'aux meilleures époques de l'art, les monuments les plus beaux, ceux à qui l'on a donné la qualification de chefs-d'œuvre, étaient les plus simples.

Le concours d'architecture ogivale, s'il n'a pas eu le succès du nombre comme le précédent, l'emporte un peu par la qualité des envois: un bon projet, deux passables, plus... une machine du monsieur de tantôt; tel est le résultat.

Un mot d'abord du programme. On demandait un dépôt d'archives renfermant deux salles pour les documents anciens et les modernes, une bibliothèque pour 5,000 volumes, une salle de lecture, une petite salle d'exposition, l'habitation avec cabinet de l'archiviste, l'habitation du concierge et quelques petits locaux accessoires; ce monument devait être supposé construit en matériaux incombustibles.

Il pouvait y avoir là matière à une étude sérieuse, intéressante d'art rationnel; il fallait faire emploi des matériaux caractéristiques de notre époque: le fer et la fonte; les mettre en œuvre avec discernement, en former la base d'un principe comme la voûte plein cintre l'a été pour les architectes romains et l'ogive pour nos maîtres d'œuvres du moyen âge. Pourquoi alors demander de l'architecture ogivale, obligeant ainsi les concurrents à faire une œuvre plutôt archéologique que rationnelle.

Le premier prix du concours qui nous occupe a été accordé sans difficultés à M. Ed. Célis, à Borgerhout; devise: *Ars longa vita brevis*. Le plan est très-heureux, très-pittoresque, bien lié; c'est simple et pratique; un porche donne accès au rez-de-chaussée, à la salle d'exposition placée à droite; au fond, un vaste vestibule avec galeries à l'étage sépare la salle des archives anciennes de celle des archives modernes; ces deux salles bien comprises de forme rectangulaire avec galeries sur piliers sont placées, la première, le grand axe, normalement; la seconde, perpendiculairement à la façade. Au fond, l'habitation et le cabinet de l'archiviste; à gauche du porche un grand escalier circulaire, au pied duquel se trouve la demeure du concierge, conduit à l'étage renfermant une salle de lecture au-dessus de la salle d'exposition et la bibliothèque placée au-dessus de la salle des archives anciennes. La façade peut-être un peu sobre, est très-bien traitée; elle offre du pittoresque sans recherche; les différents locaux sont bien accusés, c'est de l'architecture logique; nous regrettons seulement que l'auteur de ce projet n'ait pas donné plus d'importance aux fenêtres de l'escalier principal. La coupe sobre, bien étudiée, est de bonnes proportions. Dessins bien rendus. Constatons en passant que M. Célis a légèrement grisé les fenêtres des façades, afin de faire vivre un peu sa composition sans trop heurter les prescriptions du jury.

L'art de nos ancêtres. Plan diffus d'une irrégularité sentant la recherche, mais qu'il nous a été impossible d'étudier en détail à cause de la hauteur à laquelle le jury l'a fait placer. Façades tourmentées sans caractère; pourquoi ce beffroi qui branle sur sa base?

A cœurs vaillants, rien impossible. Devise un peu prétentieuse, surtout en présence de l'œuvre; aussi lorsque nous aurons dit à l'auteur de l'une et de l'autre que sa bibliothèque est trop petite, sa salle de lecture trop grande, l'entrée de ces salles toutes placées à l'étage, incommodes, qu'il a eu tort d'employer le style de la décadence ogivale et que ses dessins auraient pu être mieux soignés, nous espérons qu'il reconnaîtra qu'il est possible de faire mieux.

(A continuer.)

C. N.

ŒUVRES PUBLIÉES

Pl. 9. — **Monument funéraire à Merxem, lez-Anvers**, par M. HOMMUS, d'Anvers. Ce petit monument, présentant un simulacre de sarcophage tronqué portant un obélisque surmonté d'une étoile, est conçu dans le style de la renaissance et nous paraît un peu tourmenté pour un tombeau. Il y a de l'élégance, les détails et profils sont étudiés, l'ornementation est sobre; nous aurions préféré plus de simplicité, de tranquillité dans la forme d'un monument qui doit faire naître l'idée du repos éternel.

Pl. 10 à 14. — **Concours triennal d'architecture de l'Académie de Bruxelles (1881)**. PREMIER PRIX, J. RAU. Ce concours, exclusivement d'architecture classique, a lieu tous les trois ans; le prix unique est de 4,000 francs; il est ouvert entre tous

les élèves et anciens élèves de l'Académie de Bruxelles, qui ont obtenu une distinction dans la classe supérieure et qui sont âgés de moins de trente ans.

Les esquisses se font en loge; cette réclusion sévère des concurrents dure six, sept ou huit jours et nuits, suivant l'importance du sujet. Le jugement a lieu immédiatement après; le lauréat est tenu de faire dans le courant de l'année, un rendu complet de son projet à plus grande échelle; ces dessins deviennent la propriété de l'Académie.

Neuf concurrents se présentèrent l'année dernière à cette joute artistique.

Le programme, imposé par un tirage au sort qui se fait toujours au moment de l'entrée en loge, demandait le projet d'une université pour les facultés du droit et de la médecine: l'édifice, sans étage, devait comprendre, pour chaque faculté, quatre classes de quarante élèves chacune, quatre cabinets de professeurs, un amphithéâtre, une bibliothèque, un vestiaire, et une salle pour les appareils; enfin, une grande salle académique pour conférences, solennités, etc., des facultés réunies et deux salles pour les jurys d'examen, un grand vestibule précédant la salle académique, des galeries, un logement de concierge; ces derniers locaux, communs aux deux facultés, devaient avoir, à la façade postérieure, une entrée spéciale pour le public.

Le travail en loge dura cinq jours et quatre nuits; on devait fournir comme esquisse un plan, une façade et une coupe à l'échelle de 0,002 par mètre (1).

Comme cela arrive d'ailleurs dans presque tous les concours académiques, les projets des neuf concurrents pouvaient se diviser en deux groupes, d'après la disposition générale du plan: Trois d'entre eux plaçaient la grande salle, précédée d'un large vestibule, dans l'axe du monument au fond d'une cour d'honneur; à droite et à gauche, les locaux groupés pour chacune des deux facultés se développaient en ailes reliées au bâtiment du fond par les salles des jurys, des galeries, etc. Les six autres avaient à front de rue une grande salle des pas perdus, placée en longueur sur l'axe de l'édifice et donnant accès, au fond, à la salle académique et sur les côtés, à droite et à gauche, aux locaux de chaque faculté. Il y eut cependant une variante; certains mirent la salle académique au milieu de la salle des pas perdus qui formait, dans ce cas, galerie autour de la première.

Beaucoup de concurrents s'inquiétèrent peu de la proportion à établir entre la grande salle et les amphithéâtres spéciaux, les uns firent ceux-ci trop grands et celle là trop petite; les autres avaient le défaut contraire. C'était là un point important dont le jury tint bien compte en accordant la prime au projet de M. J. RAU, dont le plan, bien proportionné, bien pondéré, s'indiquait facilement comme le meilleur; ce jugement fut unanimement approuvé.

Nous publions pl. 10 à 14 les plan, façade et coupe de ce projet auquel nous reprocherons cependant quelques erreurs de niveau regrettables qu'il eût été aisé de faire disparaître dans le rendu. Cette légère critique n'ôte rien au mérite de cette œuvre qui présente de bonnes dispositions, des façades heureusement proportionnées, ayant du caractère dans leur grande simplicité. Nous félicitons sincèrement notre confrère J. RAU pour ses fréquents succès.

Pl. 15 et 16. — **Fabrique de M. Pauwels, à Anvers**, par M. J.-J. WINDERS, d'Anvers. Cette modeste construction se compose d'un magasin à front de rue et de deux ou trois salles d'ateliers; la façade traitée dans un style néo-roman, néo-gothique, presque entièrement en briques apparentes, rehaussée de quelques pierres judicieusement placées, présente un cachet de simplicité auquel on pourrait difficilement se tromper. C'est bien une fabrique.

V. D.

Société centrale d'Architecture

Dans sa dernière assemblée générale, la Société, après avoir entendu le rapport présenté par la Commission chargée de l'étude des droits et devoirs de l'architecte, a adopté, en première lecture, à l'unanimité, les conclusions de ce rapport:

« La Commission a étudié les questions suivantes:

« 1° Définir la profession d'architecte, ses devoirs et ses droits.

« Les mêmes définitions pour la profession d'entrepreneur.

« 2° Quels sont ceux qui peuvent exercer la profession d'architecte, quelles sont les restrictions à apporter à l'exercice de la profession?

« Elle soumet à votre appréciation les solutions ci-dessous:

« 1° A. L'architecte est celui qui, après en avoir reçu mandat, est appelé à dresser les plans, devis et cahier des charges, à diriger les travaux, à vérifier les mémoires d'une construction, le tout pour le compte de son mandant. Pour toute construction ou toute modification à une construction, un exemplaire de tous les plans, devis et contrats signés par l'architecte et par son mandant, sera déposé au greffe du tribunal civil.

« B. L'entrepreneur est celui qui, dans une construction, fournit les ouvriers et les matériaux ou la main-d'œuvre seulement.

« L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par l'exécution des plans, devis et cahier des charges, ou des ordres de l'architecte; il est responsable de toute fraude, de la mauvaise qualité des matériaux, de toute exécution des travaux contraire aux règles de la bonne construction et de toute contravention de police de la voirie, comme aussi de tous accidents causés par la négligence ou l'ignorance de ceux qu'il emploie.

« 2° Nul ne peut exercer la profession d'architecte, s'il n'est porteur du diplôme institué à cet effet par le gouvernement.

« La Commission continue ses travaux par l'étude des questions suivantes, se rattachant directement aux conclusions ci-dessus; elle compte déposer son rapport complet dans trois mois au plus.

(1) Il est absurde, à notre avis, d'employer une échelle si petite, cela permet trop de différence entre l'esquisse et le rendu. (Note de la rédaction.)

1^{re} question: « Quelles sont les connaissances requises pour l'obtention du diplôme d'architecte? »

2^e question: « Rédiger un tarif d'honoraires, divisé par classes, suivant l'importance des constructions, et établissant le sous-détail pour chaque partie du travail de l'architecte. »

3^e question: « Quels sont les moyens d'arriver à la prise en considération, par nos Chambres législatives, d'une demande de révision des articles 1792 et suivants du code civil, et d'obtenir, pour cette requête, la signature de tous les architectes belges. »

On constatera que cette Commission ne reste pas oisive, et que ce n'est pas à la Société centrale d'architecture qu'on a l'habitude, pour enterrer certaines questions difficiles, de charger une commission de leur examen.

Dans sa dernière séance, la Commission administrative a admis en qualité de membres effectifs, MM. Louis Derycker, Joseph Devestel, Alexandre Deneef et Paul Saintenoy, architectes à Bruxelles.

La Société a visité dimanche dernier le Palais du Roi et a admiré le magnifique escalier et la salle à manger, ainsi que les nombreux et intéressants objets d'art, peintures, porcelaines de Chine et du Japon, objets indiens, armes orientales, etc., que notre souverain a réunis dans ses appartements. Au Palais de la Nation, les peintures historiques du Sénat par Louis Gallait ont appelé unanimement l'attention des visiteurs.

Contrairement à ce que disait, il y a quelques jours, *l'Etoile belge*, de vives critiques ont été faites sur les dispositions peu heureuses, parfois mauvaises même, des nouvelles constructions vers la rue de Louvain. Il y a là des couloirs tellement sombres, des locaux si mal éclairés qu'on est obligé d'y allumer le gaz pendant le jour. Nous pourrions ajouter que c'est là le défaut général de tous les bâtiments élevés récemment pour l'agrandissement des divers ministères.

Le *Moniteur* vient de publier les noms des membres du jury d'admission et de placement des œuvres d'art belges envoyées à l'exposition d'Amsterdam. Ce jury se compose de MM. Baes, architecte à Bruxelles, président de la Société centrale d'architecture; Delperée, artiste peintre, à Liège; Lagye, artiste peintre, à Anvers; Leclereq, inspecteur des beaux-arts, à Bruxelles; Portaels, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles; Tytgadt, artiste peintre, à Gand; Vanderstappen, statuaire, à Bruxelles; Verhas, artiste peintre, à Bruxelles. — M. Portaels est nommé président du jury. — M. Van Brée, employé au ministère de l'intérieur, est attaché au même jury en qualité de secrétaire.

Nous sommes heureux de féliciter notre vaillant et infatigable président qui ne s'épargne aucune démarche, ne perd aucune occasion d'appeler l'attention des autorités supérieures sur notre cercle; cette marque de faveur dont l'honneur jaillit naturellement sur notre association est une nouvelle preuve qu'elles tiennent en haute estime la Société centrale d'Architecture.

FAITS DIVERS

Le service des bâtiments civils vient d'être complété par la nomination de M. HANCO, architecte, aux fonctions d'architecte, et de MM. Vander Aa et Deleorde, ingénieurs, aux fonctions de sous-architectes. Le personnel des bâtiments civils devient de plus en plus artiste.

Il y a un mois, les ingénieurs de la construction du chemin de fer d'Orléans furent avertis que la pioche de leurs ouvriers s'était heurtée à des pierres cimentées.

Aussitôt appelé, M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, releva la présence:

1° D'un temple de soixante-dix mètres de façade sur cent quatorze de longueur;

2° D'un établissement thermal qui couvre deux hectares, et dont les piscines, les hypocaustes, les canaux, les dallages existent encore;

3° D'un théâtre pourvu de gradins et de vomitoires, dont la scène a quatre-vingt-dix mètres de large;

4° Des maisons, des hôtelleries, des rues entières.

Dans les maisons ornées de sculptures, on a trouvé une quantité d'objets usuels en fer, en pierre, des poteries.

Les fouilles continuent, sous la surveillance des agents du gouvernement. Il faut espérer que le ministère des beaux-arts saura prendre des mesures pour conserver intacte cette vieille ville de nos pères, si subitement exhumée. On changera l'itinéraire du chemin de fer, si la conservation du *Pompéi français* est à ce prix.

(Echo du Parlement.)

L'Opinion, d'Anvers, rappelle aujourd'hui que, le jour même de son installation, l'administration libérale décidait qu'un monument commémoratif de l'Escaut ayant rompu ses chaînes serait érigé à Anvers, et elle donne les renseignements qui suivent sur ce que sera ce monument:

« On y travaille, dit-elle, en ce moment de la manière la plus active, et il sera inauguré le 1^{er} août 1883. Il n'aura pas moins de vingt-cinq mètres de hauteur et dépassera les plus hautes cheminées de nos usines. Il consistera en une colonne rostrale semblable à celle que les anciens érigeaient en commémoration de leurs victoires navales. Cette colonne reposera sur un soubassement formé de quatre arcades sous chacune desquelles une tête colossale, en stalactites, vomira des flots d'eau. Sur une des faces du piédestal, une Renommée, la main gauche appuyée sur un médaillon contenant le profil de Léopold I^{er}, inscrira la date de l'affranchissement du fleuve, avec ces mots: *L'Escaut est libre*. La face postérieure du piédestal est consacrée à Marnix de Sainte-Aldegonde.

« Les deux autres faces sont consacrées à MM. Rogier, l'auteur, et Lambertmont, le promoteur de l'acte diplomatique de 1863.

« Au-dessus du piédestal, enfin et au pied de la colonne, est un groupe représentant l'Escaut ayant rompu ses chaînes et foulant aux pieds le traité de Munster. Il s'appuie sur la ville d'Anvers qui tient des palmes à la main. Assis sur l'urne fluviale, est un petit Mercure et derrière un génie qui laisse tomber des couronnes sur le médaillon de Sainte-Aldegonde.

« Ce beau monument, œuvre de M. J.-J. Winders, sera de style renaissance flamande; tous les travaux seront exécutés par des artistes flamands. »

(Echo du Parlement.)